

# Prêt d'honneur création-reprise-développement

## INITIATIVE VOSGES CENTRE OUEST

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création, reprise ou développement d'entreprise d'Initiative Vosges Centre a pour but d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions et à financer leur projet.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

#### Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- les services d'intermédiation financière,
- les agences immobilières.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 2 000 et 20 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Toutes les demandes de prêt d'honneur sont gérées et traitées par Initiative Vosges Centre Ouest.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE VOSGES CENTRE OUEST

- Centre d'Affaire Epinal
  - 1 place du Général de Gaulle
  - 88000 ÉPINAL
  - Téléphone : 03 29 35 36 98
  - E-mail : [initiativevosgescentreouest@ivco88.com](mailto:initiativevosgescentreouest@ivco88.com)